



# LA CASSIDAIGNE 2015



## SOMMAIRE :

Pages:	2	Compte-rendu Assemblée Générale du 14-03-2015
	5	Rapport moral 2014
	11	Composition du Conseil d'Administration
	12	Rapport financier
	14	Animations. Activités
	15	Articles de presse, photos
	23	Informations diverses

**Yachting Club des Calanques de Cassis**

BP 67 - 13714 - CASSIS CEDEX

Siège social : Maison des Associations Rue Séverin Icard - 13260 CASSIS

**Siret n°32591889400016**

**Secrétariat :** François Garcia

**Tél/ Fax :** 04 91 26 79 54

Téléphones utiles :

06 77 89 16 04 Roger GAVIN MILLAN

06 77 28 65 98 Jacques RONDET-GINTER

06 77 02 22 23 Robert CHARRON



## **Compte rendu**

95 sociétaires sont présents ou représentés. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président Roger Gavin-Millan dresse un bref bilan de l'activité du club au cours de l'année écoulée, puis donne la parole aux différents intervenants.

### **Intervention de M. De Canevas et réponses à nos questions.**

Mr Canevas nous a annoncé le départ de M. Burte. A partir du 1<sup>er</sup> juin, il sera remplacé par M. Seignier qui travaille actuellement à la capitainerie de la Ciotat en tant que second. Les passations se feront courant juin.

### **Réfection des pontons**

Les conventions Mairie de Cassis /Associations concernant les activités dans la calanque seront en délibération au mois de juin.

La réfection des pontons du club est prévue en mai. Il faut assurer la sécurité des participants lors de l'accueil des 2 régates dans la calanque (la Duo Cipriani et le 13 à la Voile)

M. De Canevas a pris conscience que si les pontons n'étaient pas restaurés, nous ne pourrions pas assurer les soirées d'accueil.

### **Le parking**

Réservé aux ayants droits.

Pour sécuriser la zone, il faudrait la pose d'un grillage pour éviter les chutes de pierres et il faut également envisager de faire évacuer un rocher qui se trouve au-dessus du transformateur. Les services techniques de la ville seront appelés à contribution, mais il existe un contentieux avec le propriétaire, et il faut qu'il soit résolu.

En ce qui concerne le droit d'accès au parking et la cotisation : pour le moment, aucun appel à cotisation n'est lancé, car le parking est inaccessible. Pour ceux qui auraient payé, la ville s'engage à faire un calcul au prorata.

### **Mme Marchand**

Pourquoi les Cassidains, qui ont déjà payé un droit pour stationner en ville, doivent-ils repayer l'accès au parking de Port-Miou?

Réponse : La redevance est liée à ce parking en particulier. Si celle-ci n'existait pas, tous les citoyens de Cassis ayant payé le droit municipal pourrait stationner, alors le parking de 35 places serait rapidement complet.

### **L'électricité sur les pontons.**

Mr Gavin Milan rappelle à M. De Canevas, que M. Giraud, avait prévu l'installation de 4 à 5 boucles EDF. Des plaisanciers se sont opposés à l'électrification de la calanque ; de ce fait une seule boucle a été posée près du Club House du YCCC. Des sociétaires souhaiteraient que soit réexaminée la décision prise par M.

Giraud et ainsi que soient installées des bornes supplémentaires. Mr. De Canevas doit vérifier si cela est bien inscrit dans la certification et si le budget le permet.

Pour le moment, la priorité serait de refaire le réseau d'eau.

### L'eau sur les pontons.

Des sociétaires soucieux de l'environnement demandent la mise en place d'un système comme à Porquerolles pour limiter la consommation d'eau. Identifier les fuites éventuelles.

Utilisation de l'eau de la résurgence ?

Mr De Canevas nous répond, que pour le moment, il est impossible de l'utiliser. En effet, il faut être certain à 100% que la qualité de l'eau qui serait envoyée dans les canalisations soit propre à la consommation.

(Analyses) voir avec la Sté des Eaux de Marseille. Il en va de la responsabilité des élus locaux.

### La rénovation du château

Il faut réhabiliter ce château, il faut le rénover. Cette rénovation devrait se faire sur une durée de 3 ans en partenariat avec ACTAVISTA, des entreprises et du mécénat.

Il s'agira d'un chantier école constitué par des apprentis (Education Nationale) et des Compagnons. La réhabilitation débutera en 2015 : Rez de Chaussée : Capitainerie.

1<sup>er</sup> étage : Espace Associations, 2<sup>ème</sup> étage : salle Parc National des Calanques.

Le financement sera assuré par une participation de l'Etat à hauteur de 50%, la Mairie de Cassis participe à hauteur de 150 000€ par an. Le mécénat et la souscription (fondation du Patrimoine) 150 000€. Les souscripteurs pourront bénéficier d'une déduction fiscale.

Les travaux qui concernent la façade et la charpente devraient commencer en septembre 2015 car c'est la rentrée scolaire.

La Capitainerie ne déménagera pas durant les travaux.

### Intervention de Marc Mamelli

#### Taxes sur les mouillages dans les Aires Maritimes Protégées.

Ce matin, nous étions nombreux à nous être rendus à l'inauguration des Nauticales de la Ciotat. La visite du salon n'était pas notre première priorité. Nous étions tous ensemble pour manifester sur la mise en place de la taxe sur les mouillages en aires marines protégées.

M. Mamelli nous apporte quelques informations :

Il est prévu sous forme de loi, une Taxe qui rendrait payant le mouillage dans des aires maritimes protégées.

Le maximum serait de 20 euros par mètre et par mouillage (1 jour, 2,3...). Nous avons suivi les débats parlementaires .Il y a eu un aménagement, un amendement prévoit que cette taxe ne concernerait que Bonifacio et les côtes vers Banyuls, pour le moment.

Dans le principe, cela donne la possibilité aux communes de taxer les bateaux.

**La Fédération des Sociétés Nautiques 13**, dont l'UNMPC fait partie du Conseil, a largement relayé la désabrogation des plaisanciers...

Attention, on parle de redevance et non de taxe. Pour une redevance, on paye un service fait. Or, dans notre cas, il n'y a pas de service quand il y a mouillage. La redevance devra être justifiée.

Qui a pris cette initiative ?

C'est Mr Giacometti, député corse, qui en a donné l'impulsion. Ces arguments étaient simples. Un bateau de 50 mètres qui mouille détruit les fonds sous-marins.

On a généralisé l'idée de ce député. Ainsi, on vient toucher à la petite plaisance. Il est remis en question le droit à la mer.

Fin mars, il y a le vote de la loi, mais il va falloir faire attention au décret. Il n'y a eu aucune consultation en amont (les plaisanciers, les clubs de plongée, les professionnels.....)

### Intervention de Roger Gavin-Millan

#### Taxe foncière

La taxe foncière ne concerne que les bateaux mouillés dans des ports de plaisance. Port-Miou n'est pas un port de plaisance. La calanque est considérée comme une zone de mouillages légers.

Pour payer un foncier, il faut être propriétaire (cela vient du droit Napoléonien).

Nous payons l'AOT, c'est-à-dire une location de l'espace public.

Le montant de cette taxe sera évaluée en fonction des services proposés au niveau du port et des alentours (toilettes, eau, récupération des eaux usées, des commerces....) Il y aura un minima et un maxima de perception avec une variation de 40%.

Le maximum demandé s'élèvera à 110 euros.

Cette taxe pourra avoir également une répercussion sur les tarifs portuaires lors de nos escales. Si dans l'avenir les plaisanciers de Port Miou étaient assujettis à cette taxe, quelque part cela serait bien car cela signifierait que la calanque serait enfin reconnue comme port de plaisance.

## **Intervention de Jacques Rondet- Ginter**

### **Présentation du projet de DSP**

Présentation d'un plan d'action et des différentes étapes de mise en œuvre du projet avalisé par l'UNPMC. Dans un 1<sup>er</sup> temps, une demande d'Audit de la Calanque devrait être commandée.

Les clubs souhaitent de part et d'autre, un véritable partenariat et plus d'implication de la Mairie de Cassis.

**Réponse de Mr. De Canevas** : Nécessité d'une discussion avec le Maire afin d'établir une réelle collaboration. Il s'avère que l'Audite serait inutile car il s'agit de compte public.

On constate la perte de 5 AOT/an, ce qui est budgétairement impossible.

**M. Mamelli** insiste sur le fait que tous les sociétaires veulent entrer dans le débat. Depuis 2004, la délégation du plan d'eau appartient à la ville de Cassis. Le projet présenté, doit apparaître comme un souhait de partenariat entre le public et le privé d'où la nécessité d'un positionnement clair. La question est posée pour connaître les réelles intentions de la Mairie de Cassis.

**Mr Gavin Milan** précise que les plaisanciers de Port-Miou se sentent oubliés depuis quelques années. Qu'ils ont été délaissés et sont attristés par le mauvais fonctionnement de la Calanque.

M.de Canevas est surpris de ce constat qui a été fait par l'ensemble des sociétaires.

Rapport établi par C. Chassaing, C. Campanella, F. Garcia

Le cours de l'Assemblée reprend :

**Rapport Moral** : Présenté par François Garcia : voté à l'unanimité. (Joint en annexe)

**Rapport Financier** : Présenté par Robert Charron. : Bilan 2014 voté à l'unanimité. (Joint en annexe)

**Prévisionnel 2015** : Voté à l'unanimité. (Joint en annexe) Une augmentation de la cotisation sera proposée l'année prochaine.

**Animations 2015** : Rétrospective 2014 et présentation du programme 2015 (joint en annexe)

**Election du bureau** : Un poste d'administrateur à renouveler.

Est élu à l'unanimité : Robert CHARRON né le 17 /10/ 1940 à Vienne 38

Demeurant : Domaine St Jean, 350 ave. de la Grognarde – 13011-MARSEILLE

**Election du Président du YCCC** Est élu à l'unanimité : Roger GAVIN –MILLAN né le 23/09/1949 à Marseille. 56 av Maréchal de Lattre de Tassigny les Magnolias. 13009 MARSEILLE.

Mr.GAVIN MILLAN informe les sociétaires que Mr. Pierre MARCHAND est désigné auprès de l'Union Nautique comme représentant des plaisanciers qui pratiquent la pêche.

**L'Assemblée est clôturée par le traditionnel POT de l'AMITIE**



## RAPPORT MORAL 2014

Chers sociétaires, chers amis,

Au 31 décembre 2014 le YCCC compte 165 sociétaires à jour de leur cotisation.

Plusieurs plaisanciers n'ont pas réglé leurs cotisations 2014.

IL s'agit essentiellement de sociétaires absents du plan d'eau pour une durée indéterminée ou de changement de propriétaires de bateaux

A ce sujet il est important que les sociétaires titulaires d'AOT, signalent au club la cession de leur bateau en copropriété.

Ceci afin que le nouveau copropriétaire soit informé de la possibilité qui lui est offerte d'adhérer au club et ainsi maintenir un effectif stable nécessaire pour assurer notre représentativité au sein des différentes instances (Union Nautique de Port-Miou et des Calanques, Mairie de Cassis)

En 2014, Le YCCC a tenu 11 Conseils d'Administration.

Les comptes rendus de ces Conseils peuvent être consultés au Club House de Port-Miou.

Les actions du comité directeur ont été conformes aux statuts de notre association dont l'objet est de soutenir et de défendre les intérêts moraux, personnels, et matériels des sociétaires, d'organiser, et d'animer la vie sociale, sportive, culturelle, les activités nautiques, la connaissance de la mer, et le respect de l'environnement.

Le Club a tenu son Assemblée Générale en février 2014, le procès-verbal, le rapport moral, le bilan financier et celui des diverses animations 2013 vous ont été présentés dans la Cassidaigne 2014.

La Municipalité de Cassis a invité les Associations à plusieurs réunions d'information sur la gestion de la calanque.

Le YCCC y a assisté sans toutefois avoir le sentiment que les questions importantes aient trouvé un écho et que soit répondu positivement aux propositions et attentes des plaisanciers, notamment en ce qui concerne les agrandissements, les transferts d'AOT (succession) et l'organisation des mouillages.

Lors de la réunion du 8 décembre 2014, certains points importants pour le club ont été abordés :

### **Conventions de mise à disposition des locaux et terre-plein.**

Le dossier du YCCC est à l'étude chez l'avocat de la Mairie.

### **Réfection des pontons du YCCC.**

La Mairie nous informe que les pontons du YCCC seront réhabilités dès que le budget 2015 sera voté.

### **Parking.**

Un bureau d'études a procédé à l'expertise de la falaise.

Cette expertise doit déterminer l'ampleur des travaux à entreprendre.

Compte tenu de la non disponibilité du parking, il été envisagé par les services municipaux (capitainerie) que l'encaissement de la prochaine redevance soit prorogée de trois mois. A ce jour nous n'avons pas de nouvelles et le parking est toujours fermé aux ayant droits, et cette situation perdure depuis maintenant six mois

Le Conseil d'Administration demande à l'UNPMC d'intervenir auprès de la Mairie de Cassis afin de solutionner ce problème rapidement car les beaux jours arrivent et il quasiment impossible de stationner en journée et notamment les WE et vacances.

Le Conseil d'Administration élabore et met au point les différentes activités offertes aux sociétaires, à leur famille, ainsi qu'à tous les plaisanciers de la Calanque qui souhaitent se joindre à nous.

Quelques manifestations phares de 2014 avec la participation de nombreux sociétaires du YCCC ainsi que d'autres clubs de la Calanque :

Journée Nettoyage de la Calanque

Paella

Soirée des Voisins

Soirée Fête de la musique

Accueil de l'étape du 13 à la voile

Accueil de la régata DUO CIPIRIANI

WE aux Embiez

Repas coquillages

Randonnée subaquatique

Arbre de Noel du YCCC

Innovation pour 2015, la traditionnelle Paëlla se fera en soirée après une ballade en kayaks de mer pour ceux qui le désirent.

Tout au long de l'année sont organisées des plongées (baptêmes, niveaux, Sentier sous-marin etc.) par le Club Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite, notre partenaire.

Les sociétaires du YCCC participent bénévolement à l'organisation et à la logistique de ces manifestations et nous les remercions.

Les dépenses afférentes à ces réceptions (repas, buffet etc.) sont prises en charge intégralement par les organisateurs : Comité départemental de Voile, Union Nautique Marseillaise, Mairie de Cassis.

Lors du Forum des Associations Cassidaines, en septembre dernier, les différentes

activités du YCCC et du Kayak Club des Calanques de Cassis ont été présentées au public.

Mais notre Club, même au travers de ses nombreuses activités ludiques, ne peut rester sans appréhender les événements politiques, réglementaires qui auraient un impact préjudiciable sur notre présence dans la calanque et la pérennité de nos autorisations d'occupation... si temporaires soient-elles. Rappel, en 2004, la gestion du plan d'eau de Port-Miou a été accordée à la municipalité de CASSIS par délégation de Service Public de l'Etat pour une durée de 15 ans soit jusqu' en 2019. Cette échéance est proche !!!

**Il faut garder à l'esprit** qu'en 2019 lors de la reconduction (ou pas) de l'AOT Préfecture /mairie de Cassis les conditions de nos AOT individuelles risquent d'être revues.

La prorogation de nos AOT individuelles n'est pas systématique. Pour cela, nous devons restés mobilisés et unis car ni au regard de l'actuelle DSP préfecture /mairie de Cassis, ni de la future, aucune certitude sur notre présence à long terme dans la calanque ne peut être affirmée à ce jour.

Les Clubs regroupés au sein de l'UNPMC doivent aussi se préparer à l'éventualité d'une négociation directe de la DSP avec les pouvoirs publics pour la gestion du plan d'eau.

Pour ce faire, un dossier de demande de Délégation de Service Public (DSP) est en cours d'élaboration. Jacques RONDET GINTER prend en charge le montage de ce dossier en collaboration avec l'UNPMC .

Il est demandé à tous de participer quand le moment sera venu et dans la mesure de leur possibilité et de leur compétence - à la réalisation de ce grand projet de gestion de la calanque par les plaisanciers eux même.

Actuellement les grands clubs et sociétés nautiques de Marseille sont en pleine restructuration et renouvellement de leurs A.O.T., de même que la Fédération des Sociétés Nautiques qui veut se donner une nouvelle image dans le paysage de la Plaisance régionale.

Le YCCC au travers de l'UNPMC souhaite engager avec ces acteurs une concertation sur l'avenir de la plaisance sur le littoral et notamment une prise en considération par les autorités de l'existence de Port- Miou et de ses plaisanciers.

Les administrateurs du YCCC sont également membres du Conseil d'Administration de l'UNPMC et à ce titre participent aux débats et l'élaboration sur les différents projets et activités liés au fonctionnement de l'Union.

## REDEVANCE de Mouillage

La mise en place par le gouvernement d'une redevance de mouillage journalière dans les Aires Marines Protégées fait la une de l'actualité nautique et soulève un tôle général au

sein des plaisanciers et de la filière du nautisme.

Devant les graves conséquences d'une telle mesure, l'UNPMC au côté de la FSN13- dont nous sommes adhérents-, considérant l'ampleur des zones concernées - la quasi-totalité de la Méditerranée, la Corse et le montant excessif de la redevance envisagée - Jusqu'à 20 euros par mètre linéaire et par jour - **se mobilise, et s'adresse à tous ses adhérents et autres plaisanciers pour envisager des actions de grande envergure** afin de contraindre l'Assemblée Nationale à rejeter ce projet.

Il y va d'une atteinte à l'accès à la mer pour tous, d'une taxe qui, de manière pernicieuse appelée « redevance », serait vecteur d'une injustice sociale d'une rare intensité, contraignant les plaisanciers que nous sommes à ne plus pouvoir jeter l'ancre sans s'acquitter de sommes exorbitantes

(Pour un bateau de 10 mètres jusqu'à 200 euros par jours !!!!!).

## PARC NATIONAL

Le Parc National des Calanques est créé. La réglementation se met en place et fait sentir ses premiers effets. Balisage des zones de non prélèvement Cap Soubyeran, Sormiou, Cacao Port Pin.

Equipes d'Eco- gardes en bateau ou à pied avec pour mission d'accueillir le public à terre ou en mer et de signaler aux services de police toutes infractions constatées.

## ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU CLUB

En ce qui concerne l'activité administrative, le secrétariat poursuit sa mission de gestion du club. Il rédige les Procès-verbaux des Conseils d'Administration, les courriers et mails d'informations, les appels et rappels de cotisation, enfin tous autres documents, adressés tant aux sociétaires qu'aux organismes de tutelles. Le secrétariat effectue les déclarations réglementaires en Préfecture des BdR dans les 3 mois suivants l'Assemblée Générale.

Cette gestion, représente de nombreuses heures de travail.

**Rappel** : Pour ceux qui ne l'ont pas communiquée, une adresse mail reste le moyen le plus efficace et rapide pour informer les sociétaires, des événements relatifs à la gestion de la Calanques (informations sur les mouillages, comptes rendus divers, activités organisée par

Le Club ou l'UNPMC etc.) Merci de nous la communiquer.

Le YCCC est affilié à la FFV. Les licences sont enregistrées par le secrétariat.

La FFV requiert un minimum de 20 licenciés pour que le Club puisse prendre part activement aux décisions prises lors des Assemblées Générales de la FFV(Vote).

Actuellement ce chiffre n'est pas atteint, de ce fait le Club n'a qu'une voix consultative.

Le Club doit accentuer son effort de communication afin de promouvoir la prise de

licences FFV parmi les sociétaires voileux.

### TRESORERIE

Notre trésorier va vous présenter le bilan de l'exercice 2014 et le prévisionnel 2015. Le Conseil d'Administration a eu pour préoccupation de gérer au mieux les activités du Club en fonction du budget décidé lors de la précédente Assemblée Générale. La trésorerie du Club est vérifiée lors de chaque Conseil d'Administration. Les comptes du Club sont équilibrés. Ils ont été mis à la disposition des sociétaires le samedi 07 mars 2015 au Club House de 14h à 16h. Aucune remarque n'a été apportée.

### SUBVENTION

La subvention de 100 €, accordée aux sociétaires, a été reconduite sur l'exercice 2014 dans les conditions telles que définies lors de l'AG du 05 février 2011.

Cette subvention est destinée à aider les sociétaires lors de l'installation de cuves à eaux noires devenues quasiment obligatoires pour respecter les textes sur l'environnement.

Dans le cas où ces équipements seraient déjà existants sur leurs bateaux, elle peut être employée pour la mise à niveau du matériel de sécurité obligatoire.

Un certain nombre d'entre vous ne l'ont pas encore utilisé...

A noter qu'en 2014 seuls 2 sociétaires ont demandé le versement cette subvention.

Total des demandes depuis 2011 : 28...

### TRAVAUX

Pour des raisons de calendrier et de disponibilité, les travaux d'entretien et notamment la réfection de la toiture du local technique n'ont pu être réalisés en 2014. Ils seront effectués dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

En conclusion du présent rapport que je vais soumettre au vote de cette Assemblée, je peux vous assurer que le Conseil d'Administration a géré au mieux vos intérêts et les missions que vous lui avez confié tout au long de cette année écoulée.

Le YCCC est créé depuis 1968, il a traversé des périodes difficiles mais avec le soutien des sociétaires et l'efficacité des différents Conseil d'Administration, le Club a toujours tenu le bon cap.

**Maintenir votre confiance pour les jours à venir reste le meilleur soutien que vous puissiez donner à votre équipe dirigeante.**

Nous comptons sur vous tous pour rester mobilisés.

Je vous remercie,

A bientôt sur nos pontons.

François Garcia

Vote : **rapport moral adopté à l'unanimité**

**MODIFICATION STATUTAIRE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14  
MARS 2015**

**ARTICLE A MODIFIER :**

**ARTICLE 9/1 :** Le mandat des administrateurs du YCCC désignés pour représenter le Club au Conseil de Calanque est porté à cinq ans.

**ARTICLE MODIFIE :**

**ARTICLE 9/1:**

La durée du mandat des administrateurs YCCC délégués à l'UNION NAUTIQUE DE PORT MIOU ET DES CALANQUES (UNPMC) est portée à cinq ans.

**VOTE : modification statutaire adoptée à l'unanimité.**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION YCCC 2015

**PRESIDENT** : Roger GAVIN-MILLAN.

**VICE- PRESIDENT**: Jacques RONDET-GINTER.

**SECRETAIRE GENERAL**: François GARCIA.

**SECRETAIRES ADJOINTS** : Christine CHASSAING, Jeannine GOUBERT,  
Muriel THOMAS (UNPMC)

**JURIDIQUE**: Nicolas OOSTERLINCK.

**TRESORIER** : Robert CHARRON.

**TRESORIER ADJOINT**: Daniel MAURY.

**ANIMATIONS** : Robert CHARRON, Jean-Michel GLAUDAS, Gérard LOMBARDON, Christian KNOEER, Daniel MAURY, Philipp THOME .

**TECHNIQUE**: Robert CHARRON, Daniel MAURY, Christian KNOEER.

**FFV** : Jean-Michel GLAUDAS, Daniel MAURY, Philipp THOME.





## RAPPORT FINANCIER

**YCCC**

**BUDGET 2014 : Etat au 31 Décembre 2014**



<i>PRODUITS</i>		<i>DEPENSES</i>	
-----------------	--	-----------------	--

PREV	REALISE
------	---------

PREV	REALISE
------	---------

COTISATION ADHERENTS	8150,00	8150,00	COTISATION UNPMC	1000,00	760,00
LICENCES FFV	800,00	714,00	ADHESION FFV	650,00	420,00
ANIMATIONS	5000,00	2764,20	LICENCES FFV	950,00	867,00
APPORT COMPTE BANCAIRE	1000,00		ANIMATIONS	5000,00	6046,55
INTERET BANQUE	50,00	12,50	FONCTIONNEMENT	5600,00	5349,31
13 A LA VOILE	1800,00	1454,25	SUBVENTION YCCC	1000,00	100,00
DUO UNM	2000,00	2115,60	ASSURANCES	800,00	745,65
			13 A LA VOILE	1800,00	1453,25
			DUO UNM	2000,00	2115,60
<b>TOTAL</b>	<b>18800,00</b>	<b>15210,55</b>		<b>18800,00</b>	<b>17857,36</b>

Compte chèque au 31/12/2013 : 8833,29€

Compte chèque au 31/12/2014 : 6186,48€

SOLDE AU 31/12/2013	PRODUITS 2014	DEPENSES 2014	SOLDE 31/12/2014
8833,29€	+ 15210,55€	- 17857,36€	= 6186,48€

LIVRET A au 31/12/2013 : 40968,61€

LIVRET A au 31/12/2014 : 41407,70€

# YCCC

## BUDGET PREVISIONNEL 2015

<b>PRODUITS</b>		<b>DEPENSES</b>	
COTISATIONS ADHERENTS	8200,00	COTISATION UNPMC	800,00
LICENCES FFV	900,00	ADHESION FFV	500,00
ANIMATIONS	3000,00	LICENCES FFV	1200,00
APPORT COMPTE BANCAIRE	2000,00	ANIMATIONS	5600,00
INTERETS BANQUE	50,00	FONCTIONNEMENT	4200,00
13 A LA VOILE	1800,00	SUBVENTION YCCC	1000,00
DUO UNM	2000,00	ASSURANCES	850,00
		DUO UNM	1800,00
		13 A LA VOILE	2000,00
	<hr/>		<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>17950,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17950,00€</b>

## ACTIVITES 2015

Samedi 10 Janvier 2015	Plongée
Samedi 17 Janvier 2015	Plongée sentier sous-marin et gâteau des rois
Samedi 21 ou 28 Février 2015	Plongée
Samedi 14 Mars 2015	Assemblée Générale du YCCC
Samedi 28 Mars ou 4 Avril 2015	Plongée avec repérage de la zone à nettoyer dans la calanque
Samedi 11 Avril 2015	Plongée nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Samedi 25 Avril 2015	Plongée
Dimanche 3 Mai 2015	Régates et sortie pêche avec l'Union Nautique
Samedi 16 ou 23 Mai 2015	Plongée exercice niveau
Vendredi 29 Mai 2015	Fête des voisins à l' Union Nautique
Samedi 30 Mai 2015	Descente de la Sorgue à la nage
Vendredi 5 Juin 2015	Plongée de nuit
Samedi 6 Juin 2015	balade en kayak et Paëlla du YCCC en soirée
Dimanche 7 Juin 2015	Sortie pêche avec Apéritif au YCCC et nettoyage des massifs
Samedi 13 Dimanche 14 Juin 2015	Accueil DUO UNM
Dimanche 21 Juin 2015	Fête de la musique
Jeudi 25 Juin 2015	Accueil 13 à la voile
Samedi 27 Juin ou Samedi 4 Juillet 2015	Journée Plongée pour Tous Pique-Nique en soirée
<b>JUILLET-AOUT 2015</b>	<b>PERIODE VACANCES</b>
Samedi 5 Dimanche 6 Septembre 2015	Croisière club (selon météo)
Samedi 12 Septembre 2015	Forum des associations Cassis
Samedi 19 Dimanche 20 Septembre 2015	Coupe de l'Union Nautique
Samedi 3 Octobre 2015	Balade en kayak et Plongée
Dimanche 11 Octobre 2015	Sortie pêche avec Apéritif au YCCC
Jeudi 29 Oct au Dimanche 1 Nov 2015	Festival Mondial de l'Image Sous-Marine (attention la date changera)
Samedi 7 Novembre 2015	Randonnée subaquatique et dégustation coquillage
Samedi 14 Novembre 2015	Plongée
Samedi 21 Novembre 2015	Randonnée pédestre
Samedi 5 Décembre 2015	Plongée de sécurité
Samedi 12 Décembre 2015	Arbre de Noël du YCCC

ASSEMBLEE GENERALE YCCC 14 MARS 2015

CASSIS

# L'avenir de Port-Miou préoccupe les plaisanciers

**S**amedi dernier à la Merve, s'est tenue la 47<sup>e</sup> assemblée générale du Yacht-club des Calanques de Cassis (YCCC), en présence de Marc De Carneve, adjoint à la vie maritime, et de Marc Marnell, représentant Yves Attali, président de l'Union nautique de Port-Miou et des Calanques (UNPMOC) et membre de la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône.

"En 2015, nous aurons beaucoup de sujets de préoccupation: l'impôt foncier sur les bateaux, la taxe de mouillage dans les calanques et le changement du capitaine du port", a indiqué Roger Gerin-Millan, le président du YCCC, avant de passer la parole à Marc De Carneve. "Chaque mois, a indiqué ce doc-



Le président Roger Gerin-Millan a souligné l'urgence d'une taxe de mouillage qui reste une menace.

PHOTO LA

**Un nouveau capitaine du port sera en poste dès le 1<sup>er</sup> juin.**

leur, le VDUe doit être révisée avec les plaisanciers sur les problèmes de permis et de permis. Dans l'immédiat, plusieurs questions sont d'actualité: nous aurons dès le 1<sup>er</sup> juin un nouveau capitaine du port."

L'ancien capitaine est en congé d'ici-là et Gilles Pennant assurera l'intérim en attendant l'arrivée du nouveau titulaire. Pour les travaux, la réflexion du ponton du YCCC devrait être terminée en mai, avant l'entrée de la Duo Cyprien.

Selon l'avis, "pour la taxe de mouillage, une dernière réunion, nous ne serions pas concer-

nés à Cassis, mais il faut rester vigilants". "Au niveau du parking des plaisanciers, ajouta-t-il, il reste un gros rocher menaçant à sécuriser, ça devrait se faire rapidement pour permettre la réouverture avant l'été. Enfin, nous allons traiter les fautes du réseau d'eau douce. Par ailleurs, le travail de concertation avec les clubs sur le dossier de renouvellement de l'ACT en 2015 - ce qui n'est pas acquis - va se poursuivre."

Le président a ensuite informé les adhérents sur la réhabilitation du Château de Port-Miou, en très mauvais état, sur

le rez-de-chaussée réhabilité par la ville il y a quelques années pour y installer le capitaine. Ce projet, mené en partenariat entre la ville de Cassis, la Fondation Agri contre l'exclusion (FACE) et l'association Art-Vie a permis de réaliser un chantier pédagogique décliné sur trois semaines, permettant à des jeunes de recevoir une formation qualifiante et d'apprendre un métier. "Mais Acteurs doit encore trouver des mécènes pour honorer le tour de table et les contributions seront les bienvenues."

Le rapport moral et le rapport d'activités ont montré le dy-

namisme du club, qui a organisé une trentaine d'animations tout au long de l'année 2014, dont le nettoyage de la calanque, la plus emblématique pour la préservation de l'environnement.

Quant aux projets pour 2015, ils occuperont bien les week-ends des adhérents! Avant de partager le verre de l'amitié, les membres du YCCC ont renouvelé à l'unanimité le mandat d'administrateur de Robert Charon qui reste trésorier et réélu Roger Gerin-Millan à la présidence du YCCC.

Cassis merises

## La Journée de nettoyage de la calanque

En tête des actions 2015, le président du YCCC a insisté sur l'importance de la grande journée de nettoyage des fonds sous-marins organisée, en partenariat avec le maire de Cassis, le samedi 21 avril prochain, par la Section subaquatique Sévignat-Saint-Marguerite avec toutes les associations de la calanque et de nombreux clubs de plongée extérieurs.

## JOURNEE NETTOYAGE CALANQUE

12 avril 2014

# Plus de 16 m<sup>3</sup> de débris retirés des fonds de Port-Miou

**S**amedi dernier s'est déroulée à la calanque de Port-Miou, site de tourisme légal géré par la commune, la 13<sup>e</sup> "Journée calanque propre". Un grand nettoyage de printemps des berges et des fonds sous-marins organisé en partenariat avec la ville de Cassis et la communauté urbaine MPM par toutes les associations de plaisanciers de la Calanque et le concours de nombreux clubs de plongée venus parfois de fort loin.

"Cette journée est devenue un grand classique, a assuré Roger Gavin-Millan, président du Yachting club des Calanques de Cassis. Pour le 3<sup>e</sup> fois, elle réunit toutes les associations de la calanque, et d'autres venues parfois de loin, autour d'un projet qui concerne l'avenir de ce site



Les déchets récupérés sont acheminés par monte-charge vers les camions de MPM.

/ PHOTO C.R.

**Pneus et bidons, mais aussi ferrailles, batteries et autres objets incongrus...**

te que nous aimons tant."

L'opération, qui concernait cette année en priorité la berge de la calanque, s'est déroulée en présence de Danièle Milon, maire de Cassis, du premier adjoint Philippe Demouffoux, délégué aux travaux, aux NTE et à la mer, de Marc De Genova, adjoint à l'environnement, de Jean-Pierre Genest, conseiller municipal. Elle a permis de remonter plus de 16 m<sup>3</sup> de débris les plus variés : pneus et bidons en grand nombre, batteries, ferrailles, morceaux de gouvernails, de planches à voile... et même plusieurs moteurs et une annexe!

### Chaque semaine

Tout cela grâce à une chaîne humaine entre les plongeurs de fond, ceux de surface une trentaine au total - et de très nombreux bénévoles à terre qui ont donné la main pour sortir de l'eau les innombrables remontées par les plongeurs, tandis que d'autres parcouraient les berges pour les purger des canettes et autres mégots. Il a fallu pour évacuer ces déchets

### De nombreux participants...

Le Yachting club et le Kayak club des Calanques, la section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, l'Union nautique de Port-Miou et des Calanques, le club nautique de Port-Miou, l'Union des plaisanciers de Port-Miou, Port-Miou Plaisance, le Club subaquatique Luyonis, le CS de la Compagnie de gendarmerie maritime de Marseille, le club loisirs de la gendarmerie de Marseille, la Section plongée du CEA de Calanque, Eau Secours de Marseille.



Leur travail terminé, les plongeurs reprennent contact avec la terre ferme.

/ PHOTO C.R.

pas moins de quatre camions de MPM, qui prend également en charge le tri sélectif de ces déchets. "La plupart de ces déchets étaient très anciens, remontant pour la plupart à l'époque de la carrière, ce qui prouve que les plaisanciers de Port-Miou respectent depuis des années et dans leur grande majorité la nature et l'environnement", a souligné Marc De Genova.

Pour Danièle Milon, "ce site est magique. Il l'est par un sésuité lors des belles journées d'hiver, un peu avant la tombée de la nuit, il est tout aussi extraordinaire, mais d'une autre façon, l'été, et nous nous acheminons vers les beaux jours. Je vous remercie de ce que vous faites pour lui, de ce que vous avez accompli jusqu'à aujourd'hui, comme l'année précédente. Et je sais que vous ferez la même chose l'an prochain, tant il est vrai que cette tâche paraît sans fin. Merci à tous, merci à Michel Hurin, le capitaine du port et à toute son équipe. Je vous souhaite un bon week-end et un bel été."

Claude Rivière

## Port Miou : le ponton du YCCC bientôt réhabilité

Depuis 45 ans, le Yachting-club des calanques de Cassis (YCCC) rassemble les plaisanciers et plongeurs de la rive nord de la calanque de Port Miou. Au fil des années, de sympathiques rendez-vous sont venus rythmer le calendrier de cet espace privilégié.

Ainsi, samedi dernier, à l'approche de l'été, c'est la traditionnelle paella géante de juin, coorganisée par le YCCC et la Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, qu'ont partagé tous les adhérents, les voileux, les plongeurs et les kayakistes du KCCC (Cassis-Club des Calanques de Cassis), en présence de Marc De Caneva, adjoint à l'Environnement et à la vie maritime.

En souhaitant la bienvenue aux participants, le président du YCCC, Roger Gavin-Millan a tenu à "remercier le maire et la municipalité pour leurs actions en faveur de la calanque de Port Miou" et à saluer "l'ancien prési-



Robert Charron, Marc De Caneva, Marc Mamellet, Roger Gavin-Millan réunis pour la traditionnelle paella samedi. / PH. C.R.

dent de l'UNPM (Union nautique de Port Miou), Marc Mamellet, qui représente le nouveau président Yves Attali et qui par sa présence témoigne de l'esprit d'unité des clubs de la calanque."

De son côté, Robert Charron a remercié tous ceux qui

avaient participé le 12 avril dernier à l'opération de nettoyage très réussie des fonds sous-marins et des berges de la calanque. "Je vous donne rendez-vous l'an prochain", a-t-il ajouté.

"Je suis ravi d'être parmi vous, et pour sa part assuré Marc De

Caneva. Et d'annoncer "une très bonne nouvelle : le ponton du YCCC va être entièrement refait au mois de septembre, une opération qui s'inscrit dans le programme de réfection complète des pontons, entrepris il y a 3 ans. Enfin, je tiens à souligner la collaboration exemplaire entre la Ville et les clubs pour la préservation de ce site d'exception, d'autant que le Parc national des calanques est désormais opérationnel."

"Il ne nous reste plus qu'à trinquer et de faire honneur aux succulentes tomates séchées de Maryse et à la délicieuse paella concoctée avec amour par mon vieil ami Pierre - avec qui j'étais élève au lycée hôtelier de Bonneveine", a conclu l'adjoint.

C.R.

Contact: Yachting-Club des Calanques de Cassis (YCCC), BP 67, 13714 Cassis.  
☎ 04 91 26 79 54.  
roger.gavin-millan259@orange.fr  
yachting-club-calanques-cassis.com

# La régata "13 à la voile" conclut en beauté à Port Miou



Les collégiens triomphant lors " Le 13 à la voile" parti de Port-de-Bouc le 23 juin et arrivé à Port Miou jeudi.

/ PHOTO C.E.

Devenue une classique du calendrier de la voile, le "13 à la voile", une régata de catégorie C organisée par le Comité départemental de voile des Bouches-du-Rhône, est ouvert à tous, aux jeunes des écoles de voile qui ont envie d'un défi, aux régatiers avides de beaux parcours, aux plaisanciers à la découverte de notre littoral.

Le programme, réparti sur six courses prévoyait, après une première régata en boucle à Port-de-Bouc le 23 juin, de rallier successivement Marseille L'Estaque, La Frioul avant de terminer à Port Miou. Arrivés à Port Miou jeudi soir, les concurrents ont été accueillis par Marc De Caneva, adjoint à l'Embauchement et à la Vie maritime, représentant Danielle Milon et par Roger Gavin-Millan, président du Yachting-Club des Calanques de Cassis (YCCC) qui organisait le remise des prix et l'apôthéose de clôture.

"C'est la 15e fois que Cassis accueille le 13 à la voile, a rappelé Marc De Caneva. Je suis fier de vous recevoir à Cassis, au cœur du Parc national des calanques dont notre mère, Danielle Milon, a été la première présidente, et qui se favorise le sport de la voile et les régates. Le 13 à la voile est sans doute l'une des plus belles courses de la saison; il faut en remercier tout le comité d'organisation, Pierre Cassa, le président du Comité départemental de voile des Bouches-du-Rhône et Philippe

Rehart, le président du comité de course."

### "La liberté de navigation"

"Le monde de la voile est toujours très respectueux de la mer et de l'environnement où il évolue. Ce que nous voulons, c'est conserver la liberté de navigation dans la zone maritime du Parc et je suis persuadé que tout ira bien", a déclaré Pierre Cassa, le président du Comité départemental de voile des Bouches-du-Rhône. "Nous sommes

heureux de recevoir chaque année à Port Miou, l'endroit est merveilleux et l'accueil du YCCC et de la capitainerie extraordinaire", a-t-il ajouté avant de féliciter tous les concurrents et particulièrement les plus jeunes. "Cette année, nous avons sept collégiés sur dix-huit participants, cette participation augmente chaque année, ce qui montre l'engouement de plus en plus grand de la jeunesse pour la voile".

Après la très attendue proclamation des résultats par le président du jury Philippe Rehart et la remise des prix, les équipiers des dix-huit voiliers scagés dans le "13 à la voile" se sont rendus cent mètres en amont pour faire honneur à la palette géante du YCCC : "Nous sommes heureux d'être porteurs de la ville dans cette manifestation, car c'est le rôle des associations nautiques de créer des animations", a assuré le président Gavin-Millan.

Cécile Rivière

### LES PODIUMS

- Dernière étape (course 6h 1" Jacques Chamillard sur Francajane (Dehler 29 GTE, collèges d'Abq); 2" Yves Le Trequesser sur 71 Lou (First 28 GTE, CM Istres); 3" Jean-Claude Mistral sur Carayrou (Aquila GTE, Port St-Louis du Rhône).
- Classement général après 6 courses dont 5 retenues (Étape L'Estaque La Frioul ayant été neutralisée pour cause de pétrole): 1" Jacques Chamillard sur Francajane (Dehler 29 GTE, collèges d'Abq); 2" Michel Guillot sur Balax (Lyons Langavia); 3" Jean-Luc Bonlième sur Artfirive.

I - Nettoyage calanque 12 avril 2014 et Fête des voisins 24 mai 2014



## Nettoyage de la Calanque



## Fête des voisins





III- : Croisière aux Embiez 6 septembre 2014



Croisière aux Embiez







Arbre de Noël



# SUBAQUATIQUE SEVIGNE SAINTE MARGUERITE

F.F.E.S.S.M. NO 12 13 0197

Agrément Jeunesse et Sports N° 1185 S/93



## ACTIVITES SUBAQUATIQUES 2015

Le club Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite en partenariat avec l'YCCC propose tout au long de l'année des activités subaquatiques (nage avec palmes, plongée, randonnée subaquatique, descente de rivière...) ayant pour but d'intéresser ses adhérents à la vie associative à travers une discipline sportive.

Ce projet a pour objet de favoriser par tous moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique.

Jadis réservé à une élite de privilégiés, la plongée est de plus en plus accessible à tous.

Ce sport est avant tout une activité de pleine nature pratiquée par des amateurs sans idée de compétition.

La pratique de la plongée et des activités subaquatiques ont un caractère sportif et chacun devra observer des règles bien définies pour ne pas mettre sa vie en danger.

Le goût du risque est pour certains une motivation supplémentaire d'entreprendre une activité demandant beaucoup de maîtrise de soi. Cette évaluation du risque doit se faire en fonction de ses propres compétences.

Pour mener à bien ces activités l'association s'engage :

à assurer en son sein la liberté des droits de défense, d'interdire toute discrimination et de veiller à l'observation des règles déontologiques définies par le Comité Olympique et Sportif Français.

Les sociétaires s'engagent à respecter :

Les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées.

Les équipements du club mis à leur disposition.

Quelques exemples d'activités pratiquées par le club en 2014 :

Randonnées subaquatiques, étude du sentier sous-marin, nettoyage de la calanque, descente de rivière, journée plongée pour tous (baptêmes), etc. L'association se donne pour mission d'associer les adhérents des clubs de Port-Miou à la protection de la Calanque et propose des animations tout au long de l'année où vous pouvez vous inscrire selon vos possibilités. (Voir calendrier des prévisions 2015)

## NUMEROS UTILES



MER	
CROSSMED	04 94 61 71 10 ou 16 ou VHF Canal 16
METEO MARINE	04 42 09 09 09
POMPIERS EN MER (Portable)	112
SEMAPHORE	04 42 08 42 08
SNSM EN MER (Portable)	1616
VHF	
METEO MARINE	Canal 63
PORT	Canal 9 ou 12
PORT MIOU	
CAPITAINERIE	04 42 01 96 24 ou 06 26 84 51 58
YCCC	04 91 26 79 54
GAVIN-MILLAN Roger	06 77 89 16 04
PORTS	
CASSIS	04 42 32 91 65
LA CIOTAT	04 95 09 52 60
LA POINTE ROUGE	04 91 99 75 67
CASSIS	
AMBULANCES	04 42 73 48 29 ou 06 13 84 58 69
GENDARMERIE	04 42 01 90 22 ou 17
MEDECINS	04 42 01 33 33
POLICE MUNICIPALE JOUR	04 42 01 70 26
POLICE MUNICIPALE NUIT	04 42 01 01 74
POMPIERS	04 42 01 99 30 ou 18
SAMU	15
TAXIS	06 07 90 40 66

### MODIFICATIONS DE LA DIVISION 240

*L'arrêté du 23/11/87 fixant les « règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres », dites « division 240 » a été modifié par un arrêté du 02/12/14 paru au JO du 12/12/14.*

## **Principales dispositions modifiées dans la division 240 applicable aux navires de plaisances de - de 24 m.**

*(Applicables au 01 mai 2015)*

- L'économie générale du texte a été simplifiée avec la suppression des articles qui traitaient des exigences de conception des navires (pont, coque, incendie, électricité ...) et leur remplacement par de simples renvois vers les normes CE et/ou ISO correspondantes.
- La notion d'abri (définissant la distance d'éloignement de la côte) a évolué avec l'intégration des notions de mise en sécurité du navire et son équipage en mouillant, atterrissant ou accostant mais également de possibilité de départ sans assistance.
- Création d'une 4ème catégorie de navigation en plus des 3 existantes (basique jusqu'à 2 milles, Côtière jusqu'à 6 milles et hauturière au delà de 6 milles) ... Cette nouvelle catégorie nommée "semi-hauturière" couvre la zone 6 à 60 milles, l'hauturière couvrant la zone au-delà des 60 milles.
- Au niveau des armements de sécurité, et en fonction des catégories d'armement, suppression de certaines contraintes (moyen de remonter à bord, coupe-circuit, miroir de signalisation, moyen de signalisation sonore, fumigènes flottants) et rajout d'autres (dispositif lumineux pour le repérage de nuit, radiobalise de localisation des sinistres ...). Sur les armements basique et côtier, l'annuaire des marées a été rajouté.
- Sur le nouvel armement semi-hauturier qui peut impacter les bateaux de plongée (naviguant au-delà des 6 milles), la possibilité de remplacer le radeau de survie par une annexe a été supprimée.
- Au niveau de la VHF, il n'est plus fait référence à une obligation de VHF ASN ... Par contre à compter de janvier 2017, la VHF fixe sera obligatoire pour l'armement semi-hauturier donc au-delà des 6 milles.
- Les informations et les documents nautiques peuvent être rassemblés dans un support électronique (ordinateur, tablette ...) sous réserve qu'ils restent consultables à tout moment.
- En navigation basique (maxi 2 milles), une combinaison humide en néoprène ou sèche portée peut remplacer l'emport de gilet individuel de flottabilité. En navigation côtière (maxi 6 milles) la même disposition nécessitera le port d'une combinaison de flottabilité 50 N. avec des couleurs vives autour du cou ou des épaules, ou la fixation d'un dispositif lumineux (lampe flash, cyalume ...).
- La possibilité d'embarquer deux enfants de 37,5 kg à la place d'une personne adulte a été supprimée ... Il a été rajouté le fait que les enfants de moins de 1 an ne sont pas comptabilisés.
- L'annexe sur le rapport de visite spéciale imposée aux navires de formation a été modifiée dans sa forme et son contenu ... Les contraintes de traitement de ce rapport (mise à disposition des usagers et des contrôleurs) ont été renforcées.

Siège national: 24, quai de Rive-neuve – 13284 Marseille CEDEX 07 – France

Tél. 33(0)4 91 33 99 31 – Fax : 33(0)4 91 54 77 43

Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports – SIRET 775 559 909 00012 – APE 926C – FR 06 775 559 909

[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) N° Indigo 0820 000 457